

Procès-Verbal du conseil municipal du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 20 h 30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Mmes Mrs MEUGIN Marie-Noëlle – PRINCE Laëtitia – BRUGNOT Sophie – MÉLARD Christelle – DEDENON Christelle – DUPRÉ Philippe – LELIÈVRE David – TROSSAT Joris – JANTET Hervé – JUPPET Corentin – BELSOT Pierre – LÉLU Serge – VENEL Michel

Absents excusés : M. BOILLAUD Marion – RABBE Philippe –

Absent : M /

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Le maire donne lecture du PV de la réunion du 20 mars 2026 (conseil électif) qui est approuvé.

Est nommé secrétaire de séance Marie-Noëlle MEUGIN.

1 – Délégués syndicat des 3 Rivières

Après un vote, le conseil municipal nomme : Philippe Dupré, David Lelièvre et Pierre Belsot.

2 – Délégués EHPAD Chaussin

Après un vote, le conseil municipal nomme : Marie-Noëlle Meugin, Christelle Mélard et Philippe Dupré.

3 – Délégué SIDEC

Après un vote, le conseil municipal nomme : David Lelièvre.

4 – Délégué SICTOM Zone de Dole

Après un vote, le conseil municipal nomme : David Lelièvre.

5 – Délégué CNAS

Après un vote, le conseil municipal nomme : Sophie BRUGNOT.

6 – Délégué Sécurité Routière

Après un vote, le conseil municipal nomme : Philippe Rabbe.

7 – Référent Sécurité Nationale

Après un vote, le conseil municipal nomme : Christelle Mélard et Christelle Dedenon.

8 – Référent Conseil d'école

Après un vote, le conseil municipal nomme : Philippe Dupré, Marion BOILLAUD, Christelle Dedenon et Sophie Brugnot.

9 – Référent CLECT

Après un vote, le conseil municipal nomme : Philippe Dupré, Christelle Dedenon et Christelle Mélard.

10 – Référent Ambroisie

Après un vote, le conseil municipal nomme : Pierre Belsot et Christelle Mélard.

11 – création des commissions communales

Après un vote, le conseil municipal créé :

- *La commission budget : le maire et les adjoints*
- *La commission Bâtiment accessibilité : responsable Christelle DEDENON avec comme membres Pierre BELSOT, Joris TROSSAT, Serge LÉLU, Corentin JUPPET et Marion BOILLAUD.*
- *La commission Voierie : responsable ; david LELIÈVRE avec comme membre Joris TROSSAT et Pierre BELSOT*
- *Commission Information et communication : Responsable : Laëtitia PRINCE avec comme membres Marion BOILLAUD, Marie-Noëlle MEUGIN et Michel VENEL*
- *Commission du bois : Responsable : Hervé JANTET avec comme membres Michel VENEL et Serge LÉLU*
- *Commission Fleurissement et Environnement : Responsable : Marie-Noëlle MEUGIN avec comme membres Laëtitia PRINCE, Christelle MÉLARD et Michel VENEL*

Commission étang : Responsable : Christelle DEDENON avec comme membres Joris TROSSAT et Laëtitia PRINCE

12 – Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Après un vote, le conseil municipal nomme : Président : Philippe DUPRÉ, membres titulaires : David LELIÈVRE, Philippe RABBE et Christelle DEDENON, membres suppléants : Corentin JUPPET, Christelle MÉLARD, Pierre BELSOT et Serge LÉLU.

13 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Après un vote, le conseil municipal nomme : Président : Philippe DUPRÉ, commissaires titulaires : Christelle DEDENON, Corentin JUPPET, Pierre BELSOT, Serge LÉLU, Michel VENEL, commissaires suppléants :

14 – Commission de Contrôle des Listes électorales

Après un vote, le conseil municipal nomme : 3 membres liste majoritaire : Marie-Noëlle MEUGIN, Christelle MÉLARD, Laëtitia PRINCE, 2 membres liste minoritaire : Pierre BELSOT, Michel VENEL

15 – Membres du conseil municipal à la Fruitière

Après un vote, le conseil municipal nomme : Joris TROSSAT, Philippe DUPRÉ, Laëtitia PRINCE, Marion BOILLAUD, Corentin JUPPET, Sophie BRUGNOT, Michel VENEL.

16 – Indemnités des élus

Après un vote, le conseil municipal décide de réduire à compter du 1^{er} avril 2026 les indemnités des élus de 20 % par rapport à l'obligation de perception de la totalité des indemnités (ce qui correspond à ce qui se pratiquait sur le mandat précédent).

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 h 30.

Le Maire,